



Vos références (n°d'adhérent) à compléter
impérativement

SUBVENTION POUR L'ACHAT DU 1er VEHICULE

PRO BTP encourage les jeunes qui ont choisi les métiers du BTP

En choisissant la voie de la formation par alternance, vous avez aujourd'hui intégré le monde du travail et celui du BTP. L'entreprise dont vous êtes le salarié adhère à PRO BTP. C'est l'organisme qui gère la protection sociale des professionnels du BTP. Dès lors, vous pouvez déjà bénéficier de garanties en cas de coup dur (frais médicaux, arrêts de travail, accident, invalidité...) comme de l'attribution de droits pour votre retraite future.

Mais nous voulons faire plus. PRO BTP a la volonté d'aider les jeunes pour leur permettre de mener à bien leur formation dans les meilleures conditions. La subvention pour l'achat de votre premier véhicule contribue à vous permettre de vous déplacer facilement pour vos trajets professionnels et personnels et ainsi bien démarrer dans le BTP.

Ce dossier vous permet d'en faire la demande. Une fois rempli, il nous sera transmis par votre établissement, avec qui nous sommes en relation, à :

**PRO BTP- Aides Sociales Individuelles
TSA 81543
75901 PARIS CEDEX 1**

POUR BENEFCIER DE L'AIDE A L'ACHAT DE VOTRE 1ER VEHICULE

- être inscrit au minimum en 2ème année d'apprentissage / alternance dans le BTP
- être majeur et âgé au maximum de 29 ans
- être titulaire du permis pour la catégorie de véhicule à acheter (A,A2,B)
- percevoir un revenu inférieur ou égal au SMIC
- acheter votre véhicule chez un professionnel afin de bénéficier d'une garantie qualité
- joindre obligatoirement à votre demande les pièces suivantes :

Pièces à joindre obligatoirement

Votre demande de subvention pour l'achat du 1er véhicule ci -jointe complétée :

- par vous (cadre A)
- par votre établissement de formation (cadre B)
- Votre attestation d'emploi de salarié datée et signée par l'employeur (document « attestation d'emploi » ci-joint).
- La copie de votre dernier bulletin de salaire
- La copie de votre permis de conduire
- Le devis ou la facture à acquitter de votre futur véhicule vendu par un professionnel



- Le relevé d'identité bancaire du professionnel automobile qui vous vend le véhicule
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (à votre nom si vous n'êtes pas domicilié chez vos parents)



Cadre A - Jeune en formation en alternance (à compléter et signer par l'apprenti)

Mme M. Nom de naissance :

Nom marital : Prénom :

Marié Pacsé Concubin Célibataire Divorcé Veuf

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

IMPORTANT : Nom, Prénom, Date de naissance et adresse sont des mentions obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

Êtes-vous logé(e) habituellement chez : Vos parents Autres

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés sur ma demande. Toute fraude ou fausse déclaration est sévèrement réprimée par la loi.

Fait à : , le / /

Signature du demandeur

(Vos données personnelles recueillies via ce formulaire sont traitées sur la base de votre consentement par BTP-PREVOYANCE, responsable de traitement, afin de répondre à votre demande. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition à leur traitement. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Ces droits s'exercent en justifiant de votre identité par courrier postal auprès de votre Direction Régionale dont les coordonnées figurent sur votre notice d'information ou sur votre espace abonné. Les informations demandées sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée. Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande, augmentée des délais de prescription légaux. Elles sont communiquées pour la seule finalité précitée aux services concernés du responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, notamment PRO BTP, et, si nécessaire, à des intermédiaires, réassureurs, prestataires et partenaires. Elles pourront, le cas échéant, être transmises aux autorités administratives ou judiciaires. De plus, certaines de vos données peuvent être transférées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement de vos données dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL). Pour une information plus détaillée concernant le traitement de vos données personnelles, merci de vous reporter à la Politique générale de protection des données figurant sur notre site internet. Conformément à la loi n°2014-344, tout consommateur dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique nommée Bloctel.)



Cadre B - L'établissement de formation (à compléter et signer par l'établissement)

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Fait à :, le / /

Signature et qualité du signataire

cachet de l'établissement de formation



■ Catégorie : Ouvrier Etam Etam art. 36 Cadre

■ Entrée dans la catégorie le / /

■ Sortie le / /

■ Montant de la rémunération mensuelle brute effective à la date de signature de l'attestation :

..... € soit : % du SMIC

Fait à :, le / /

Signature et cachet de l'entreprise

